

*Mairie de Fontenay le Vicomte***DÉCISION DU MAIRE****SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES » À L'ASSOCIATION KRISAOR DANSE MODERNE**

N° 2022/15

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir l'association KRISAOR DANSE MODERNE dans la poursuite de ses objectifs en mettant à disposition la salle polyvalente, à titre gratuit, afin qu'elle y enseigne la danse moderne ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de passer une convention avec cette association ;**DÉCIDE****Article 1 :** De signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente « Les Vignes », avec l'association KRISAOR DANSE MODERNE, représentée par son Président Madame Alice SEBBAG, dont le siège social est situé 35 rue des Roses à MENNECY (91540), afin que cette association y enseigne la danse moderne, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 30 juin 2023.**Article 2 :** De signer un Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subventions publiques conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.**Article 3 :** L'association KRISAOR DANSE MODERNE utilisera la salle polyvalente tous les mercredis de 11 h 30 à 17 h 30 et tous les vendredis de 17 h 30 à 22 h 00, hors vacances scolaires.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,

Le 11 octobre 2022



Maire

Valérie MICK RIVES